

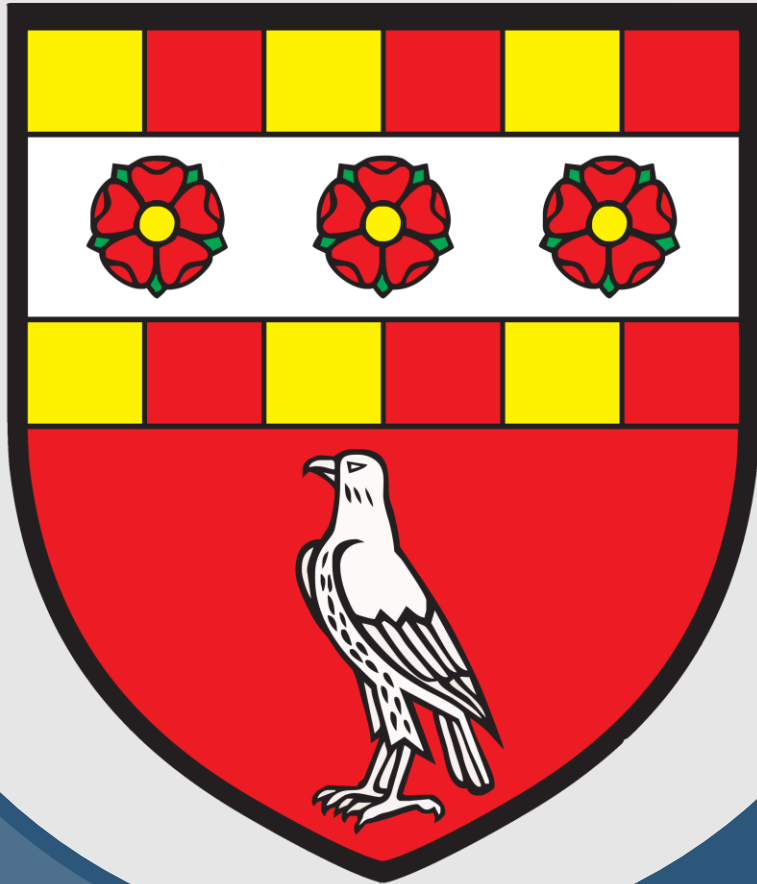
CONSEIL GENERAL CUGY

MERCREDI 13 MARS 2024 / 20H00

TRACTANDA

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 13 décembre 2023
3. Demande d'un crédit d'étude pour la construction d'une école primaire, parking souterrain et chauffage à distance (CAD) (parcelle 170)
4. Présentation et approbation du Règlement de police de la commune de Cugy
5. Attribution du droit de cité d'honneur communal à Mme Nadia Savary
6. Informations communales
7. Divers.





**3. CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE PRIMAIRE,
PARKING SOUTERRAIN ET
CHAUFFAGE À DISTANCE
(CAD) (PARCELLE 170)**

3. CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE, PARKING SOUTERRAIN ET CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) (PARCELLE 170)

- **Historique des décisions :**

- 7.2020 **Approbation crédit pour achat** terrain et bâtiments parcelle 170
- 12.2021 **Approbation crédit d'étude pour l'aménagement** «centre village» de Cugy incluant un avant-projet d'école primaire
- 7.2022 Présentation de l'avancement de l'étude d'urbanisation du centre village de Cugy
- 9.2022 Présentation de la planification financière d'investissements 2023-2027 (inclus montant issus de l'étude d'urbanisation de la parcelle 170)
- 10-12.2022 Echange, prise de position des groupes, réponses et synthèse
- 5.2023 Présentation de l'étude d'aménagement, inclus projet de cahier des charges et procédure
- 7.2023 **Approbation cahier des charges et procédure** pour l'aménagement de la parcelle 170
- 9.2023 Présentation de la planification financière d'investissements 2024-2028 (inclus montant issus de l'étude d'urbanisation de la parcelle 170)
- 1-2.2024 Jugement et choix du lauréat, vernissage, exposition publique
- 06.03.2024 Séance d'information à la population, extension de l'école primaire et valorisation du centre village Cugy





**3. CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE PRIMAIRE,
PARKING SOUTERRAIN ET
CHAUFFAGE À DISTANCE
(CAD) (PARCELLE 170)**

3. CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE, PARKING SOUTERRAIN ET CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) (PARCELLE 170)

- **Prochaines décisions:**

- CG 13.03.2024 : Vote crédit d'étude
- CG 01.05.2024 : Nomination commission de bâtisse
Approbation du cahier des charges de la CoBa
- CG 18.09.2024 : Actualisation de la planification financière
 - si crédit d'étude accepté, avec montants d'investissements révisés
 - avec report du crédit d'étude, pas de nouveaux chiffres



3. CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE, PARKING SOUTERRAIN ET CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) (PARCELLE 170)

- **Processus participatif** : (en cas d'acceptation du crédit d'étude)
 - Rapport de la commission de bâtisse à chaque séance de conseil général (CG)
 - Recherches d'options pour financement et réalisation CAD (év. Contracting)
 - Recherches d'options pour financement et réalisation parking (exploitation)
 - Présentation des options ou variantes et validation des principes retenus par le CG
 - Planification d'exécution et phasage

- CG en 2025 : Vote du crédit de construction sur la base du devis général (DG) révisé



3. CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE, PARKING SOUTERRAIN ET CHAUFFAGE À DISTANCE (CAD) (PARCELLE 170)

- **Contexte émotionnel :**

- Projet d'envergure, montants importants qui provoquent des inquiétudes
- Report : reculer pour mieux sauter ? Pas de nouveaux éléments dans 6 mois
- Projet d'école pas contesté. Donner les moyens de développer le projet
- Processus participatif avec commission de bâtisse

- **Conséquences d'un report :**

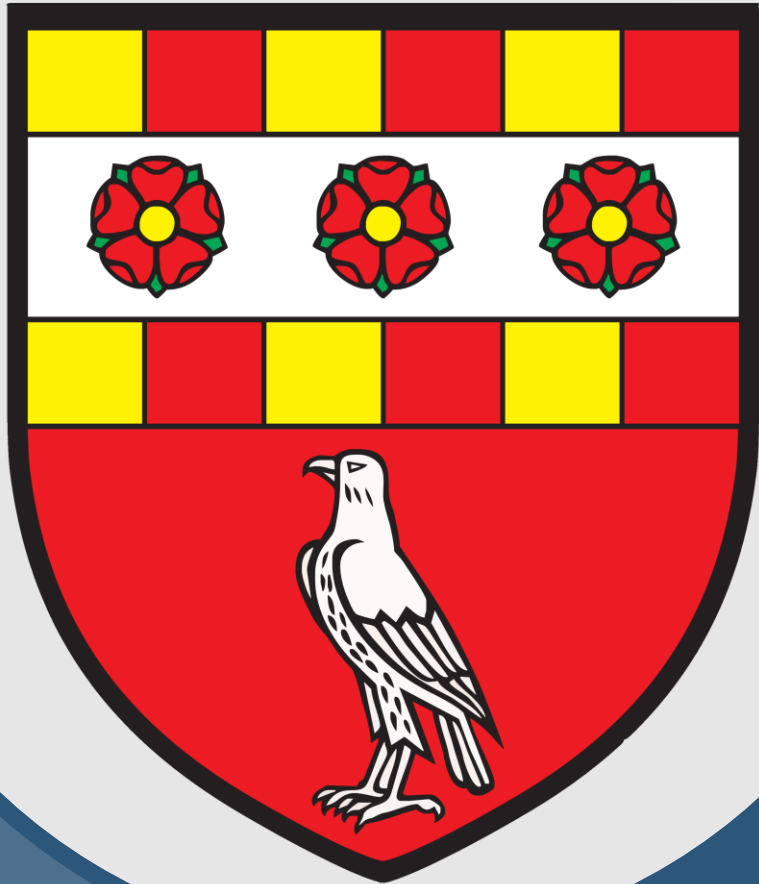
- Ouverture des classes retardée d'une année
- Containers provisoires 1 année supplémentaire
- Pas de moyen de développer des variantes et des solutions de financement



**CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA
CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE PRIMAIRE,
PARKING SOUTERRAIN ET
CHAUFFAGE À DISTANCE
(CAD) (PARCELLE 170)**

Montant du crédit d'étude demandé:
CHF 1'500'000.-





5. ATTRIBUTION DROIT CITÉ D'HONNEUR

5. ATTRIBUTION DU DROIT DE CITÉ D'HONNEUR COMMUNAL

Selon l'article 51 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF) du 14.12.2017 entrée en vigueur le 01.01.2024

Art. 51 Droit de cité d'honneur communal

¹ La commune peut accorder, gratuitement et à titre honorifique, le droit de cité d'honneur communal à la personne étrangère à la commune qui a rendu des services signalés ou qui s'est distinguée par des mérites exceptionnels.

² Le droit de cité d'honneur communal ne comporte des suites d'état civil qu'à l'égard d'une personne déjà originaire d'une commune fribourgeoise.

³ Le droit de cité d'honneur communal accordé à une personne confédérée ou à une personne étrangère ne comporte des suites d'état civil que dans le cadre d'une procédure de naturalisation. A défaut, il est personnel et intransmissible.

⁴ Le droit de cité communal d'honneur est accordé par l'assemblée communale ou le conseil général.

Dès lors, le Conseil communal vous propose d'accorder cet honneur à Mme Nadia Savary pour son mandat de « Présidente du Grand Conseil Fribourgeois » durant l'année 2023.



5. ATTRIBUTION DU DROIT DE CITÉ D'HONNEUR COMMUNAL

DROIT DE CITÉ D'HONNEUR COMMUNAL

Décerné à

Nadia Savary-Moser

*en remerciement pour son engagement politique et sa Présidence du
Grand Conseil Fribourgeois durant l'année 2023*

**La Commune de Cugy
Cugy, le 13 mars 2024**

Le Syndic

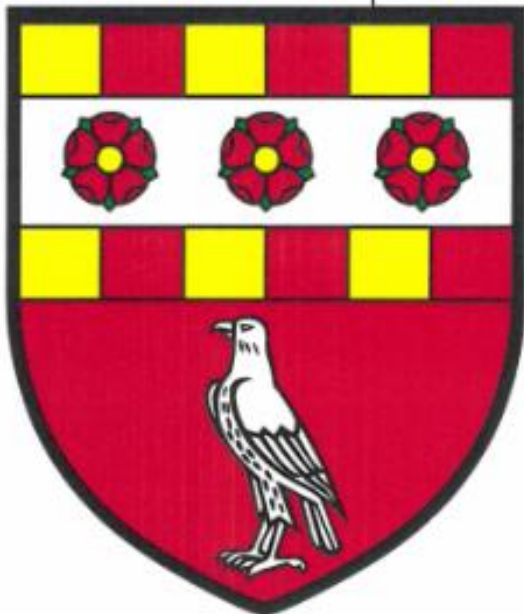
Bernand Grandjean

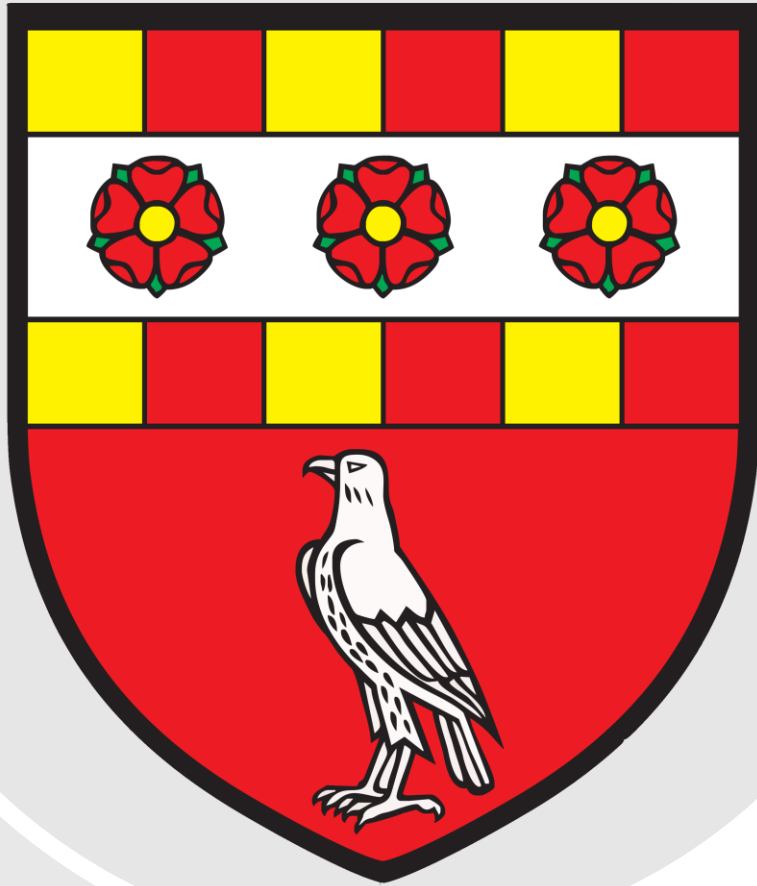
La Présidente du Conseil
Général

Jeanne Decrozes Curat

La Secrétaire:

Sylvia Bernier





POINT 6: INFORMATIONS COMMUNALES



POINT 7: DIVERS
